

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_416** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/02/2026**

Objet : **avenant 1 marché 25.064 city stade Beulque**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **17/02/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 416 avenant 1 march_ 25.064 city stade Beulque.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260217-DCP_416-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/02/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2025_0416



Objet : Avenant n°1 au marché n°25.064
ayant pour objet le remplacement du
terrain synthétique du citystade Beulque.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°25.064 ayant pour objet le remplacement du terrain
synthétique du citystade Beulque a été notifié à la société ID VERDE le 28/10/25 pour un
montant initial de 29 704,17 € HT ;

Considérant la nécessité d'acter de la modification du périmètre des prestations prévues au
marché initial, rendue nécessaire par l'augmentation de la surface en m² du terrain
concerné par l'opération ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°1 au marché n°25.064 avec la société ID VERDE pour
un montant de 2 545,02 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

17 FEV. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



17 FEV. 2026

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

17 FEV. 2026